

Evaluation du juge vaudois

Philippe COLELOUGH

Fonctionnaire supérieur démissionnaire (vaudois) Suisse (il se disait «juge» cantonal), redevenu juge de première instance à Lausanne.

A «travaillé» au palais de l'Hermitage, route du Signal 8, 1014 Lausanne, et actuellement «travaille» de nouveau à Montbenon, Lausanne.

Tél. professionnel: 021 316 15 11

Fax professionnel: 021 316 13 28

e-mail: philippe.colelough@vd.ch

Adresse privée:

chemin Neuf 94, 1028 Prévéranges

Tél. privé: 021 801 75 04 - 079 371 94 67

Selon le *24 Heures* du 24.05.14, il a démissionné après être tombé amoureux d'une collègue de la Chambre d'appel pénale. Il s'agit de **Yasmina BENDANI**.

Depuis fin 2015, cette nouvelle maîtresse en titre cohabite officiellement avec COLELOUGH. Preuve: boîte aux lettres prise en photo ci-dessous.



Philippe COLELOUGH,
Super-Franco-VERDA des Vaudois



Yasmina BENDANI,
la nana du gangster Colelough

Le super-Franco VERDA des Vaudois

Voir «Franco VERDA» (recherche Google).

Au mois d'avril 2001, j'ai découvert la corruption et les escroqueries du «juge fédéral» **Roland Max SCHNEIDER**. La victime de cette supercherie, l'architecte ETH Erhard KELLER, est joignable au no de portable 0041 79 874 35 50.

Fin 2001, je suis tombé sur l'affaire Naghi GASHTIKHAH qui fut carrément pillé par les Vaudois. Il est également joignable au no de portable 0041 78 761 61 39 ou par courriel easybuildingch@gmail.com

Ces cas m'ont fait comprendre que le banditisme judiciaire a une solide tradition dans le canton de Vaud.

A la même époque, j'ai fait la connaissance de Marc-Etienne BURDET, un autre contestataire notoire, dont la réputation a de même été traînée dans la boue par la puissance concentrée des médias. C'est lui qui a attiré le premier mon attention sur COLELOUGH, «juge» du Nord vaudois et de la Broye à l'époque, qui sévissait en étroite collaboration avec toute une bande dans des affaires immobilières. Par exemple avec les notaires d'Echallens Michel MOUQUIN (ancien Président radical du Grand Conseil VD, alcoolique), son confrère Roland NIKLAUS à Oron-la-Ville et le préposé de l'Office des poursuites d'Yverdon-les-Bains Gilbert LAURENT.

BURDET a analysé plusieurs cas de dérapages judiciaires, entre autres celui concernant son frère **Michel BURDET**, et les a publiés sur Internet.

Ensuite, COLELOUGH devint «juge» à l'arrondissement de Lausanne. En 2006/début 2007, j'ai eu l'opportunité de me frotter moi-même à COLELOUGH – également dans une affaire immobilière au Tribunal de Montbenon. Trois fois, il m'a ordonné d'aller signer la vente de ma villa à St-Prex à prix bradé – ordonnance « immédiatement exécutoire, nonobstant appel ». La dernière fois en

complicité avec le notaire scélérat Claude BALLY à Rolle. Au courant du banditisme judiciaire bien réel de COLELOUGH, conseillé par un avocat se tenant à couvert, j'ai réussi à envoyer ce juge mafieux trois fois de suite au tapis, juridiquement parlant.

Michèle HERZOG n'avait pas cette chance, car elle ignorait que le marché de l'immobilier vaudois est gangrené par une mafia, mieux organisée que celle de Marseille. Sa mère avait eu deux filles d'un premier lit, dont Michèle. En secondes noces, elle a convolé avec le promoteur immobilier Philippe GALLAND, et eut encore une fille.

A 42 ans, elle donna finalement naissance au prince héritier Patrice GALLAND. A la retraite du père, en 1994, celui-ci reprenait la gestion des sociétés de son père, décédé le 05.06.03. Son testament prévoyait que les trois filles (sa propre fille Anne et les belles-filles, dont Michèle HERZOG) héritaient chacune de 10 % de la société FONTATREZ Holding SA. Le dauphin devait toucher le reste – 70 %. Michèle HERZOG, ayant une formation d'informaticienne, s'est vite rendue compte que son demi-frère avait escamoté une bonne partie de ce patrimoine dans son empire opaque de sociétés, en drainant FONTATREZ Holding SA au profit d'autres sociétés sous son contrôle, avant le décès du 05.06.03, en fondant de nouvelles entités et les renommant à cadence rapide avant et après le décès du cujus. Michèle HERZOG ignorait que l'hydre de la mafia immobilière vaudoise avait poussé des têtes jusque dans l'appareil judiciaire. Ensemble avec sa demi-soeur Anne, elles mandataient l'avocat Philippe REYMOND pour leur défense, un copain de COLELOUGH. Anne se résignait vite, mais Michèle HERZOG continuait à se battre.

Elle a découvert que l'inventaire des titres détenus par la société anonyme FONTATREZ Holding SA, qui se nommait GALLAND & Cie SA avant 2002, n'était jamais produit. Michèle HERZOG soupçonnait que des actions de sociétés immobilières figurent dans cet inventaire.

Reymond déclarait par écrit depuis mai 2007 qu'il avait vérifié cet inventaire et que son contenu avait été estimé, alors que Patrice GALLAND – l'expertisé – a précisé plus tard, le 18.08.09 par le biais de son avocat Rémy WYLER, qu'il n'avait jamais soumis cet inventaire (la pièce requise no 203) à cet avocat mafieux – «... *n'a jamais été remise à Me Philippe REYMOND ou à Michèle HERZOG*». **En conséquence, l'inventaire de la fortune à partager n'a pas pu se faire correctement. Or, lors d'une succession, c'est la base incontournable.**

L'avocat Philippe REYMOND ne fut pas le seul à avoir forgé des faux dans les titres dans cette affaire. Il a donc vendu sa cliente. En étudiant ce dossier, on trouve toute une bande organisée composée de notaires et de fiduciaires, la moitié du Who's Who du monde des affaires immobilières vaudoises, livrant des déclarations de complaisance, des faux témoignages, faux dans les titres – couverts pour commencer par le «juge» cantonal VD **BATTISTOLO** (sa décision du 13.06.07), suivi par le juge d'instruction Stéphane PARRONE, puis par COLELOUGH. Cela explique le toupet des membres de la mafia mentionnée.

Lors de l'audience du 04.05.09, dans le cadre de la procédure pénale lancée par l'avocat Philippe REYMOND, pour prétendue atteinte à son honneur, Michèle HERZOG tapait sur la table et insistait afin d'obtenir la pièce requise no 203, soit « L'inventaire complet des titres de GALLAND & Cie SA pour les années 1999 à 2001 ». Là-dessus, COLELOUGH interrompait en effet l'audience, «*jusqu'à droit connu sur le sort de la réquisition en production de pièce n° 203 faite par Michèle HERZOG dans un bordereau reçu au greffe...*» COLELOUGH a donc parfaitement compris le 04.05.09 qu'il y avait un besoin impératif de prendre connaissance de cette pièce requise 203 (l'inventaire de la société GALLAND & Cie SA devenue FONTATREZ Holding SA), pour établir la réalité. Plus tard, à la page 7 de son jugement du 23.09.10, COLELOUGH a prétendu «*que cette pièce (n° 203) ne peut par conséquent qu'être dénuée de pertinence pour apprécier la*

diligence du plaignant Philippe REYMOND...» C'est en flagrante contradiction avec sa propre décision du 04.05.09. Si Colelough s'est ravisé pour insinuer que cette pièce est «sans pertinence», cela prouve qu'il est mafieux. Peut-être n'avait-il pas encore conclu le marché des pots de vin au 04.05.09, et qu'il n'avait pas encore été motivé à cette date-là à délinquer.

Malgré tout, cette pièce a été cachée pendant toute la succession et n'a jamais été livrée à Michèle HERZOG – une astuce extrêmement grave!

On se limitera ici d'avoir démontré en l'espèce qu'un partage selon les dernières volontés du cujus a été chose impossible, car l'inventaire servant de base a été astucieusement caché. Qui s'intéresse à approfondir les recherches est renvoyé sur le blog TDG de la lésée: «égalité des citoyens» (recherche Google).

On fait croire que cette affaire immobilière/financière est complexe. Mais c'est faux. Il suffit de produire le contenu de la pièce requise 203 pour pouvoir enfin estimer les sociétés convenablement. Le «juge» COLELOUGH est intelligent – et c'est l'un des rarissimes magistrats suisses compétents en affaires financières. COLELOUGH est le magistrat phare des Vaudois pour traiter les procédures touchant aux finances, assurances, affaires immobilières. Mais il fait mauvais usage de ses talents.

En 2009, il est allé un peu trop loin dans son effort de blanchir l'ancien directeur général de la Banque Cantonale Vaudoise, Gilbert DUCHOUD, dans l'affaire des comptes manipulés. Ses supérieurs l'ont partiellement désavoué par la suite.

Par contraste, l'ancien collègue de COLELOUGH au collège des juges cantonaux vaudois, **Christian DENYS**, élu juge fédéral en 2011, doit avoir des complexes d'infériorité vis-à-vis du crâneur de Préverenges, à cause de ses compétences supérieures en affaires. Pour ne pas risquer de se ridiculiser, **DENYS** confirmera donc toujours par réflexe les décisions de COLELOUGH. Le «juge» fédéral **OBERHOLZER** semble appartenir à une catégorie similaire.

Pourtant, **DENYS** n'est pas un magistrat naïf. En l'espèce, il a participé par deux fois dans les procédures de Michèle HERZOG, en qualité de «juge» cantonal, entre autres dans la procédure pénale PE07.020536-STP/ECO/PCE du 31.01.11. Mais il n'a pas eu l'honnêteté de se récuser spontanément quand un recours de Madame HERZOG au Tribunal fédéral devait être traité (**DENYS** a pris sa fonction de juge fédéral courant 2011).

Puisque la lésée a appelé un chat un chat, l'avocat véreux Philippe REYMOND porta plainte pour une prétendue atteinte à son honneur (inexistant), alors que l'article 173.2 du Code pénal suisse précise que celui qui a dit la vérité ne peut pas être sanctionné. Dès mai 2007, l'avocat Philippe REYMOND a déclaré par écrit avoir examiné l'inventaire des titres et que l'estimation au 31.12.01 de GALLAND & Cie SA, réalisée par M. Michel NICOLET d'Audict Fiduciaire SA (mandaté par REYMOND), était correcte. Il s'agit d'un faux, car Patrice GALLAND a précisé via son avocat WYLER le 18.08.09 ne jamais avoir transmis cette pièce comptable à Philippe REYMOND. Madame HERZOG a donc un droit légitime de se plaindre d'avoir été vendue par son avocat Philippe REYMOND. L'auteur de ces lignes va même plus loin. Il désigne Philippe REYMOND comme avocat mafieux.

L'instruction bâclée, à sens unique, fut menée par le «juge» Stéphane PARRONE, qui inculpait Madame HERZOG le 21.01.08 pour diffamation.

Le magistrat-clé dans cette affaire, COLELOUGH, a condamné Michèle HERZOG sans se gêner le 23.09.10 pour atteinte à l'honneur de Me Philippe REYMOND, bien que COLELOUGH n'ait jamais caché être son copain. Les «juges» cantonaux **Muriel EPARD**, **Christian DENYS** et **Pierre-Henri WINZAP** confirmèrent cette condamnation parjure le 31.01.11, et, le 13.10.11, les «juges» fédéraux **Hans MATHYS**, **Roland Max SCHNEIDER** et **Laura JACQUEMOUD-ROSSARI** rejetèrent le recours de Michèle HERZOG.

La demande de révision fut balayée le 15.08.13 dans un délai inhabituel de quelques jours par les «juges» cantonaux **Bertrand SAUTEREL**, Aleksandra FAVROD et **Marc PELLET**, entériné le 03.11.14 par le «juge» fédéral démentiel **Hans MATHYS**.

Depuis le printemps 2014, COLELOUGH a repris sa place de juge de première instance à Lausanne (après avoir modestement démissionné comme «juge» cantonal, suite à sa liaison amoureuse avec sa collègue **Yasmina BENDANI**). C'est à ce niveau-là qu'on forge les vérités procédurales. Stratégiquement, c'est probablement une position plus avantageuse pour un juge mafieux, surtout en combinaison avec ses liaisons privilégiées avec sa nana de gangster **Yasmina BENDANI**, et son copain mafieux **Blaise BATTISTOLO** – tous les deux «juges» cantonaux VD. Au Tribunal fédéral, des idiots utiles comme **Hans MATHYS**, **Christian DENYS** et **Niklaus OBERHOLZER** vont toujours corroborer les vérités procédurales au profit de cette mafia vaudoise. Les juges mafieux vaudois regrettent probablement ne plus pouvoir compter, en plus, sur le soutien infailible du parrain des parrains, le «juge» fédéral **Roland Max SCHNEIDER**, parti à la retraite début 2014. Quant à COLELOUGH, on peut supposer que l'entorse éventuelle à son salaire, étant dégradé au poste de premier juge, est largement compensée par sa part au butin du racketing.

Non, ce n'est pas excessif de désigner COLELOUGH comme le super-Franco VERDA des Vaudois.

Le lecteur a la possibilité de se renseigner directement auprès de cette victime de la mafia judiciaire vaudoise, Michèle HERZOG, en composant le numéro de son portable: 0041 79 655 21 86.

Prises de vue de l'habitation



La boîte aux lettres indique que COLELOUGH cohabite
avec une nommée **Yasmina BENDANI**



Demeure cossue de COLELOUGH, entrée à l'est de la propriété



La villa de COLELOUGH vue du sud, du côté chemin du Lac



Façade sud, rapprochée. Le week-end, les stores sont pratiquement toujours fermés, laissant présumer que COLELOUGH possède une résidence secondaire



Une cabane de maître installée dans l'un des arbres dans le parc de COLELOUGH démontre l'aisance des habitants, qui ont probablement un/des enfants.

Rôle joué dans l'affaire [LÉGERET](#)

Jacqueline ALBANESI † dite «la boulangère», s'est manifestée comme témoin tardif à l'annonce dans la presse du jugement de **PELLET** du 27.06.08, selon lequel le triple meurtre de Vevey se serait produit autour de midi le 24.12.05, alors qu'elle avait servi la doctoresse Marie-José LÉGERET (le médecin qui s'était occupé de son fils Sébastien) et sa mère, Ruth LÉGERET à la boulangerie juste avant la fermeture, à 17h, cette veille de Noël. Cela donnait lieu au procès de révision au mois de mars 2010 devant les tables du «juge» COLELOUGH. Celui-ci déclara ce témoin non crédible et confirma le 18.03.10 la condamnation à la perpétuité de **François LÉGERET**, par «copier/coller» du jugement de PELLET. Il n'y avait toujours aucunes preuves et pas d'aveux – uniquement «l'intime conviction des juges». Voir :

www.worldcorruption.info/legeret.htm

Nous avons vu plus haut que COLELOUGH est un magistrat intelligent qui fait mauvais usage de ses talents. En tous les cas, il est bien plus malin que le Procureur général VD, **Eric COTTIER**. L'auteur ne donne aucun crédit à COLELOUGH permettant de croire qu'il aurait agi en l'espèce selon son «intime conviction», car son mobile à «délinquer» aux dépens de **François LÉGERET** était bien concret: c'était rendre un immense service à l'architecte de ce crime judiciaire, le Procureur général **Eric COTTIER**. C'est un fait que celui-ci a renvoyé rapidement l'ascenseur à COLELOUGH, qui fut élu juge cantonal sur recommandation de **COTTIER** (24 Heures du 10.03.10), juste après ce procès ayant eu lieu du 1er au 05.03.10.

Profil

Ancien «juge» à Moudon, suivi par des passages de «président» du Tribunal de l'Est vaudois à Vevey, du Nord vaudois à Yverdon-les-Bains et de l'arrondissement de Lausanne. Porté candidat pour le poste de «juge» cantonal par le parti libéral et élu par le Grand Conseil au printemps 2010.

«Juge» militaire (= politrouk).

COLELOUGH a attiré l'attention d'APPEL AU PEUPLE dès 2001 pour sa justice de classe, son banditisme judiciaire (infractions contre le patrimoine) et ses abus de pouvoir en bande organisée.

COLELOUGH a présidé au procès de révision de **François LÉGERET** au mois de mars 2010 et confirma sa condamnation à la perpétuité pour un prétendu triple meurtre, prononcée auparavant par le compère **PELLET**, en reprenant ce jugement par le système habituel de copier/coller.

Fut l'un des «juges» du Tribunal cantonal qui ont cassé l'acquittement de Laurent SÉGALAT en première instance, pour le condamner à 16 ans de prison pour un prétendu meurtre.

COLELOUGH a été un ami intime de l'avocat **Paul MARVILLE** † qui a été un franc-maçon. Pour cette raison, il faut présumer que COLELOUGH est lui-même franc-maçon.

Loisirs:

La voile. Propriétaire d'un yacht. Participe à des concours internationaux de voile.

Quelques victimes de ce fonctionnaire malfaiteur:

François LÉGERET (Vaudois)

Laurent SÉGALAT (Français)

Michel BURDET

Lucette CHRISTINAT (Vaudoise d'origine italienne, Veuve détournée par COLELOUGH)

Michèle HERZOG (Vaudoise)

Jakob GUTKNECHT

Béchir SEBEI

Liste de références (observations récoltées depuis l'an 2000):

nombre de références négatives: 18

nombre de références positives: 1

COLELOUGH est sans aucun doute possible un juge corrompu et mafieux, œuvrant dans le cadre de la franc-maçonnerie.

Evaluation des Hommes de Loi

28.04.17/GU